



Formation Faire soi-même ses autopsies pour gagner en autonomie dans le diagnostic sanitaire de son troupeau (petits ruminants)

Mardi 12 février 2019, en Isère (lieu à définir)

La vie d'un élevage apporte son lot d'animaux morts, notamment de maladie. L'autopsie peut alors être une 1ère source d'information sur la santé de l'animal, rapide et riche d'enseignements, utile avant de mettre en route une batterie d'exams, parfois coûteux, et un moyen pour cibler la cause des problèmes observés sur le troupeau (parasitisme, pathologie, problème alimentaire...).

Objectifs de la formation : Savoir réaliser et faire une 1ère interprétation d'une autopsie dans son élevage, pour gagner en autonomie dans la prise en charge sanitaire de son troupeau.

Au programme :

- Être capable d'identifier les organes et leurs lésions les plus courantes, savoir réaliser un bilan parasitaire visuel,
- Acquérir les premiers gestes pour effectuer des autopsie sur ses propres animaux,
- Savoir faire les premières interprétations en terme de diagnostic.

Apports théoriques, puis démonstration pratique sur une autopsie de brebis et/ou de chèvre.

Intervenant : Francis Mainage, Vétérinaire au sein du cabinet Sudelvet Conseil.

Infos pratiques

Horaires : Mardi 12 février 2019, de 9 h à 17 h, repas partagé sur place le midi.

Lieu : à définir, à proximité de la ferme de l'un.e des stagiaires, en fonction des animaux à examiner.

Conditions :

Nous demandons aux participant.e.s d'adhérer à l'ADDEAR de l'Isère. 168 €, pris en charge par le VIVEA pour les personnes éligibles (chefs d'exploitation, collaborateur-trices d'exploitation, aides familiaux ou cotisant-es de solidarité, porteur-euse-s de projet sous condition), dans la limite du plafond annuel de 2000 €. Une participation de 10 € est demandée. Dans les autres situations, une participation de 50 €/jour est demandée.

Inscription obligatoire :

Emeline Gaborieau - addear-sudisere@orange.fr, 09 60 03 50 14